

FICHE - VOCABULAIRE DE BASE DE LA GEOGRAPHIE

D'après C. Allmang, *Mémento Géographie*, Vuibert, 2018.

Les différents termes qui apparaissent dans cette fiche ont presque tous été prononcés en cours. Quelques-uns sont proposés en complément.

Etes-vous capable de les utiliser le jour de votre oral pour définir précisément un sujet ? Pour étudier la carte topographique ou les documents complémentaires ?

La richesse et la précision du vocabulaire que vous pourrez employer sont un des principaux critères de l'évaluation et de la notation de cette épreuve. Révisez donc dans le sens d'une bonne maîtrise et compréhension de ces concepts et notions.

Les notions de relief et de climat ont été développés dans les fiches spécifiques déjà distribuées.

1- Agriculture

Agriculture : Association des activités de culture d'espèces végétales et de l'élevage de bétail.

Agriculture biologique : Agriculture respectant un cahier des charges limitant l'utilisation d'intrants* chimiques et veillant au respect de la condition animale. Elle apparaît dans la Loi d'Orientation Agricole en 1980 et dans un règlement européen en 1991.

Agriculture extensive : Type d'agriculture caractérisé par des rendements* faibles à assez faibles (exemple : élevage des moyennes montagnes)

Agriculture intensive : Agriculture caractérisée par de forts rendements (voir productivisme*)

Agriculture périurbaine : Espaces agricoles de la couronne périurbaine* qui bénéficient des aménités* de la proximité de la ville (axes de transports, MIN*, industries de transformation, grande distribution) tout en souffrant de la pression foncière exercée par l'étalement* urbain (que l'on repère par la baisse de la SAU*).

Agriculture raisonnée : 3ème voie entre l'agriculture intensive et l'agriculture biologique. Son objectif premier est la rentabilité mais avec l'objectif de limiter l'usage des intrants et des pesticides et leur impact sur l'environnement.

Agriculture vivrière : Agriculture dont les produits sont destinés à l'autoconsommation ou à la vente sur les marchés locaux. Dans le cadre de la révolution des transports et de l'ouverture des marchés, sa place a beaucoup reculé entraînant une spécialisation des territoires agricoles en fonction de leur qualités intrinsèques

Agrobusiness : Ensemble des activités de production, de transformation et de distribution des produits agricoles destinées à l'exportation (on parle également d'agriculture commerciale ou spéculative).

Agrotourisme (ou agritourisme) : Tourisme en lien avec l'environnement agricole (faire découvrir les savoir-faire agricoles, les produits du terroir) apportant des revenus

complémentaires aux agriculteurs. On parle du tourisme à la ferme quand il se limite à cette échelle.

AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne. Apparues dans les années 1990, ces associations répondent à une demande de consommateurs de produits de qualité vendus sans intermédiaire (circuit-court) sur la base d'un contrat annuel établi avec le producteur définissant un panier d'achat. Ce système garantit un impact limité sur l'environnement et des revenus réguliers pour le producteur (3 cercles du développement durable*)

Terroir agricole (ou agro-terroir) : Caractéristiques physiques (géologie, pédologie*, climat, topographie) d'un espace agricole définissant des qualités propres à une production agricole, notamment du vin.

AOC (France): Appellation d'origine contrôlée désignant un produit agricole dont toutes les étapes de production sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une aire géographique déterminée. Créée en 1935 pour labelliser les vins, elle s'est étendue aux produits laitiers puis enfin à toutes les productions agricoles. AOP (UE) : Diffusion du modèle au niveau européen en 1992. Ces deux appellations sont fondées sur la notion de terroir*.

Aquaculture : Culture d'organismes aquatiques (poissons, mollusques, crustacés) en bassins fermés ou dans les eaux continentales (lacs, étang).

Assolement : Système de rotation des cultures traditionnelle alternant les parcelles exploitées et d'autres en jachères* afin d'éviter l'épuisement des sols. L'utilisation massive d'intrants chimiques a permis de supprimer la jachère et de limiter la rotation* des cultures.

Bocage : Paysage agraire caractéristique de pays humides (Ouest français, moyenne montagne...) défini par un habitat dispersé (mesuré aux nombres d'écartés en fermes isolés ou hameaux) et par l'existence de champs enclos par des haies. Le boisement souvent de petite taille (lambeau, timbre-poste) est partout.

Broutard : Jeune bovin (veau) ou ovin (agneau) élevé pour l'embouche* nourri par sa mère et l'herbe des pâturages. Abattu avant l'âge d'un an.

Campagne : Aujourd'hui synonyme d'espace rural. A l'origine, paysage de champ ouvert ou openfield*.

Ceinture dorée : Concentration de cultures légumières et florales sur le littoral breton jouissant d'un micro-climat (gel rarissime).

Cheptel : Ensemble des animaux d'élevage d'une exploitation.

Concentration des exploitations : Phénomène de forte diminution du nombre d'exploitation agricole depuis 1945 en liaison avec la déprise agricole ou plus souvent la nécessaire modernisation des exploitations dans le cadre du productivisme (l'accroissement de la taille des exploitations permet en conséquence une plus grande rentabilité économique et une capacité plus forte à l'investissement dans les machines, les intrants, les technologies innovantes...). Attention, la baisse du nombre d'exploitation ne correspond donc pas obligatoirement à une déprise agricole (qui s'observe par la baisse de la SAU*)

Coopérative agricole : Créée et possédée par des agriculteurs de différentes exploitations pour la mise en commun de matériel, de machines de transformation et de la commercialisation des productions.

Culture fourragère : Productions destinées à l'alimentation des animaux d'élevage (maïs, colza sous forme d'ensilage, luzerne...). Cela explique le maintien de parcelles de cultures y compris dans les espaces agricoles spécialisés dans l'élevage.

Débocagisation (ou débocagement) : Régression du paysage agraire du bocage par arrachage des haies et de la rationalisation du réseau viaire dans le contexte du productivisme*. On parle de rebocagisation depuis quelques années par la pratique de replantage des haies dans certains secteurs (nouvelle prise en compte du cercle environnemental par la PAC).

Drainage : Opération destinée à évacuer artificiellement l'eau d'un espace. Son contraire est le principe de l'irrigation*.

Embouche : Engraissement des animaux sur prairie.

Grandes cultures : Espace agricole de production de COP : céréales (blé, le maïs, l'orge...), oléagineux (colza, tournesol...), protéagineux (soja, pois...) et de cultures industrielles (betteraves, lin...) dans de grandes exploitations, tout spécialement dans les bassins sédimentaires comme le bassin parisien où ils peuvent être associés à un paysage d'openfield*.

Haras : Etablissement d'élevage et de sélection de chevaux.

Embouche : Engraissement des animaux sur prairies ou en stabulation*

Elevage extensif : Forme d'élevage caractérisée par une faible densité d'animaux par hectare (exemple des estives montagnardes).

Ensilage : Méthode de stockage du fourrage (maïs, herbes...) broyé et conservé sous vide en silo ou film plastique. Il peut permettre de fournir davantage d'énergie aux bêtes en stabulation* (contexte de productivisme*) ?

Estive : Espace de pâturage d'altitude (étage subalpin le plus souvent) dans le cadre d'un élevage extensif*. Séjour des bêtes de mai à octobre en moyenne.

Eutrophisation : Apport de matières nutritives (nitrates...) supplémentaires dans un écosystème conduisant à l'origine d'une forte production d'algues (vertes sur le littoral breton).

FEADER : Fond européen agricole pour le développement rural. Participe de la PAC.

Filière agricole ou agro-alimentaire : Ensemble des activités économiques en amont et en aval de la production alimentaire : production agricole, transformation, distribution et commercialisation. On parle de filière avicole, porcine, bovine, laitière ou de filière-bois*...

GAEC : Groupements agricoles d'exploitation en commun. Entreprise agricole collective permettant aux associés de s'installer plus facilement, de mettre en commun machines et le fruit de leur travail.

Huertas : Agriculture intensive maraîchère de type jardinatoire (hortus : jardin en latin) intégrée aux marchés national et international. Les forts rendements sont obtenus par de multiples facteurs (irrigation, cultures sous serre, protection des cultures fragiles par des haies). Paysage agricole typique des régions méditerranéennes (Comtat venaissin, Provence). Les productions de fruits et de légumes de la huerta française sont fortement concurrencées par l'Espagne, l'Italie ou le Maroc.

Hors-sol : Culture et élevage dans un milieu reconstitué, détaché du sol (serres, hangars).

IAA : Industrie agro-alimentaire qui transforme les matières agricoles en produits agro-alimentaires destinés à la consommation humaine ou animale.

IGP : Indication d'Origine Protégée. Label européen reposant sur des logiques similaires que l'AOC/AOP mais moins contraignantes (seule une étape de fabrication peut être liée à l'origine géographique).

INAO : Institut national de l'origine et de la qualité. A l'origine des labellisations* IGP* et AOC*.

Intensification : Processus d'augmentation des rendements agricoles. Les principaux facteurs en sont l'irrigation, l'utilisation d'intrants (engrais, produits phytosanitaires comme les pesticides, herbicides, insecticides) ou la sélection des espèces. A atteint un paroxysme dans le cadre du productivisme*.

Intrants : Ensemble des produits (engrais, produits phytosanitaires) ajoutés au sol afin d'intensifier la production. Leur usage s'est particulièrement développé dans le cadre du productivisme.

Irrigation : Apport d'eau sur des parcelles cultivées. Permet d'augmenter les rendements. Elle a dessiné de véritables paysages agricoles comme la huerta*.

Jachère : Terre cultivable laissée temporairement au repos. Avant l'utilisation des engrais, le but était de régénérer le sol. Dans le cadre productivisme, il s'agit de limiter une production devenue trop abondante (par exemple, à la suite d'une directive de la PAC).

Labellisation : Attribution d'une marque, d'un label permet d'identifier la qualité d'un produit (origine, composition d'un produit, savoir-faire...). (AOC*, IGP*, marque Parc...)

Lavogne : Doline aménagée permettant de la transformer en abreuvoir pour le bétail sur les Causses.

MIN : Marché d'intérêt national. Marché de gros à proximité des axes de circulation et le plus souvent des grandes villes. Le plus célèbre est celui de Paris : Rungis.

Modèle agricole breton : Système productif agricole fondé sur l'élevage intensif (volaille et porc en hors-sol, production de lait en stabulation...), sur la spécialisation productive (maraîchage, élevage) et destiné à l'exportation nationale ou internationale. Il a été remis en cause par les conséquences environnementales qu'il génère (pollution des eaux par les nitrates, arrachage massif des haies, algues vertes...).

Openfield : Paysage agraire caractérisé par ses champs ouverts, l'habitat essentiellement

groupé dans le village principal des communes. Surtout présent dans la partie nord de la France.

PAC : Politique agricole commune. Mise en place en 1962 dans le cadre de la CEE (aujourd'hui UE), son objectif premier fut de promouvoir le productivisme pour améliorer les rendements mais aussi d'assurer la stabilité des prix pour les producteurs (primes) et les consommateurs. La réussite fut telle qu'une politique de réduction des productions a pu être mise en place à partir des années 1980 (Quotas laitiers 1984-2016, jachère...) La PAC a évolué ces dernières années en incluant des préoccupations environnementales et sanitaires (conditionnalité du versement de primes avec la PAC dite verte).

Parcelle : Terrain d'un seul tenant correspondant à un type de culture et à une exploitation. Elles ont fait l'objet de la politique de remembrement*. Elles peuvent être ouverte en clos par des haies. A ne pas confondre avec une exploitation qui peut posséder plusieurs parcelles de production identique ou différente.

Pastoralisme : Activité d'élevage extensif bovin ou ovin essentiellement en montagne (estives, pâturage) dans le cadre de la complémentarité des étages.

Pays naisseur : Région spécialisée dans la reproduction d'animaux. C'est par exemple le cas du Morvan ou du Charolais pour la race bovine du même nom.

Paysan : Terme qui désigne jusqu'à l'avènement du productivisme* celui qui travaille la terre, le plus souvent dans une exploitation* de type familial et traditionnel. Il fut remplacé par celui d'agriculteur, véritable chef d'entreprise aux larges compétences (agronomie, comptabilité, météorologie...). Aujourd'hui, le terme de paysan connaît un regain dans le cadre d'une agriculture respectueuse de l'environnement privilégiant les circuits-courts*.

Pesticide : Terme générique rassemblant l'ensemble des intrants* utilisés contre les insectes et les plantes jugés nuisibles à l'obtention de forts rendements* (insecticide, fongicide, herbicide...). Leur utilisation a très fortement augmenté dans le cadre du productivisme* avec de lourdes conséquences sur l'environnement*.

Polyculture : Système de production fondé sur la production de différentes espèces végétales ou animales au sein d'une même exploitation. La notion peut également être employée à une échelle plus petite (carte topographique) pour un espace ne présentant pas de spécialisation.

Prairie permanente (visible sur le RPG) : Parcelle dédiée aux plantes fourragères servant de pâture au bétail. Elle peut correspondre à des pâturages, des estives... Dans le cadre de la PAC verte, elles sont très réglementées (absence de mécanisation, d'apports de produits phytosanitaires...).

Pré-salé : Synonyme de schorre*. Ce terme désigne par extension les agneaux élevés sur ces terrains à la végétation halophile dont la viande est protégée par deux AOC/AOP*.

Productivisme : Politique agricole menée en France (dès 1945) et en Europe (avec la PAC* dès 1962) visant à améliorer les rendements* et la productivité* afin d'atteindre l'autosuffisance alimentaire et une meilleure rentabilité. Les conséquences économiques (concentration* des exploitations, mécanisation, appel aux produits de l'industrie tels les intrants), sociales (effondrement de la main d'œuvre agricole) et environnementales sont majeures.

Productivité : Rapport entre le volume de la production et la main d'œuvre nécessaire pour l'obtenir (productivité par tête) ou le temps nécessaire pour l'obtenir (productivité horaire). Son amélioration passe par la mécanisation et la robotisation de l'agriculture et de l'industrie au prix de profondes restructurations.

Quotas : Fixent une limite de production à ne pas dépasser. Ils sont le fruit de la réussite du productivisme et de la PAC conduisant plusieurs secteurs agricoles à une surproduction. Les plus célèbres sont les quotas laitiers (1984-2016) qui se sont traduits partout en France en une baisse du nombre d'exploitations dédiées à cette spécialisation et à une reconversion vers d'autres productions. Ils peuvent également se traduire spatialement par la mise en jachère* de certaines parcelles*.

Remembrement : Mouvement d'ampleur d'échanges de parcelles* visant à agrandir leur taille (sans modification de la taille des exploitations*) dans le cadre du productivisme : les grandes parcelles permettent une mécanisation aisée et plus rentable. Dans le bocage*, il a dynamisé la débocagisation*. Le remembrement, accompagné par les SAFER*, s'est essentiellement déroulé entre les années 1950 et 1970. Il est aujourd'hui terminé.

Rotation des cultures : Autrefois pratiquée à l'échelle du finage* dans le cadre de l'assolement triennal, elle reste d'actualité à l'échelle de la parcelle (cultures annuelles tournantes) pour éviter le développement de maladies et l'appauvrissement des sols.

SAFER : Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural. Leur mission est d'améliorer les structures foncières agricoles en favorisant l'installation ou le maintien d'exploitations.

SAU : Surface agricole utile (l'ensemble de l'espace agricole y compris les terres en jachère) ou surface agricole utilisée (effectivement mise en valeur agricole à l'exception donc des jachères).

Silo : Réservoir de stockage des céréales. Il permet de connaître le type de production d'espaces en blanc sur une carte. Situé à proximité des axes de circulation principaux, ils démontrent la présence du productivisme (spécialisation des territoires, exportations des productions).

Stabulation : Phase de séjour du bétail dans une étable. Elle peut se faire en complément d'un séjour dans les estives dans le cadre d'une agriculture extensive de montagne.

Standardisation des paysages : Uniformisation des paysages agraires (pratiques agricoles intensives provoquant la débocagisation par exemple) et ruraux (lotissements périurbains) remettant en cause l'identité régionale.

Structure agraire : Ensemble des éléments qui caractérisent un mode de production agricole (type de cultures, paysage agraire, bâti...).

Terroir : Petite unité spatiale caractérisée par des éléments naturels (climat, sol, sous-sol) et une mise en valeur humaine (savoir-faire, paysage agraire...). On parle de climats bourguignons pour définir les différents viticoles de la région (à l'échelle de la parcelle*).

Transhumance : Déplacement d'un troupeau d'ovins ou de bovins vers des estives montagnardes à la recherche de terres de pâtures au moment de la sécheresse

méditerranéenne. L'emploi du terme nécessite un déplacement de longue distance (du Languedoc vers les hautes terres du Massif central ; de la Provence vers les Alpes du Sud). Cette tradition a beaucoup reculé et se maintient le plus souvent aujourd'hui en relation avec l'activité touristique.

Unité de travail annuel : Notion apparaissant dans les statistiques du RGA. Mesure en équivalent temps complet du volume de travail fourni par les chefs d'exploitations et coexploitants, les personnes de la famille, les salariés permanents, les salariés saisonniers et par les entreprises de travaux agricoles intervenant sur l'exploitation. Le temps complet équivaut à 1 UTA.

Vaches allaitantes (donnent le lait) : Destinées à la production de viande de veau.

2- Climat (voir fiche dédiée)

Episode cévenol : Episode de violente pluviométrie (orages) qui affecte les Cévennes et leur piémont méridional. Considérés comme un aléa climatique puissant de la zone méditerranéenne.

3- Concepts de géographie

Aménagement : Action de transformation volontaire d'un espace dans une vision prospective de développement économique. Les buts et les acteurs ont varié avec le temps (voir cours).

Aménités : Facteurs susceptibles de valoriser un lieu ou un espace : paysage*, climat, culture, patrimoine*...

Anthropisation : Action de l'homme et des sociétés avec effet de transformation du milieu* naturel. L'artificialisation pousse la logique jusqu'à la transformation de l'espace rendant les surfaces couvertes artificielles (goudron, béton...) et le plus souvent imperméable (renforçant l'aléa de l'inondation). La bétonisation en est le synonyme péjoratif qui dégrade l'environnement, le paysage et la nature des sols.

Attractivité : Pouvoir d'influence d'un espace ou d'un lieu produisant des flux de personnes, de capitaux, de marchandises. Cette attractivité crée un phénomène de polarisation*.

Conflits d'acteurs : Relation d'opposition entre des acteurs ayant des intérêts contradictoires pour l'utilisation d'un espace. (Ex. : agriculteurs / périurbains)

Conflits d'échelles : Opposition entre des acteurs intervenant à des échelles différentes (Ex : Etat/Locaux)

Conflits d'usages : Relations concurrentielles entre différents types d'utilisation d'un espace. (Tourisme/agriculture ; Tourisme/espace protégé)

Contraintes : Obstacles à la présence d'activités humaines. Elles peuvent être physiques (climat, topographie, géologie) ou anthropiques (protection, réglementation). Elles n'est ni figées dans le temps ni absolu. La neige est une contrainte à la circulation ou à la mise en valeur agricole mais un atout dans le développement de l'activité touristique liée au ski.

Densité de population : Nombre d'habitants au km². Il faut savoir l'évaluer y compris pour les espaces ruraux où elle peut être très inégale d'une région à une autre (Ex. : grands causses du Massif central ≠ plaine d'Alsace ou espaces périurbains)

Déprise (rurale ou agricole) : Abandon d'un territoire anciennement occupé ou exploité. Elle se signale par une chute démographique et/ou broussaille et reboisement.

Desserrement : Déplacement des activités et des hommes du centre des villes vers leur périphérie. Il peut être le résultat d'une politique d'aménagement (exemple de la création des villes nouvelles comme Marne-la-Vallée ou Cergy-Pontoise en région parisienne).

Développement : Amélioration des conditions de vie d'une population par l'accroissement des richesses, de l'accès à l'éducation et à la santé.

Développement durable : Concept conçu en 1987, répondant à un développement actuel ne remettant pas en cause celui des générations futures. La conciliation de trois piliers permet de le définir : économique, social, et environnemental.

Différenciation spatiale : Principe fondamental en géographie qui postule que les modes d'organisation des sociétés ne sont pas homogènes et varient selon les conditions sociales, économiques et politiques. A repérer et définir grâce à la carte topographique et aux documents. On parle d'inégalités spatiales lorsqu'une hiérarchie s'établit (entre les revenus par exemple).

Diffusion spatiale : Processus de colonisation d'un espace par des populations ou des activités de manière peu ordonnée. A repérer sur les cartes topographiques dans une lecture dynamique de l'espace. (exemple : mitage urbain).

Disparité spatiale : Différences entre les formes d'organisation, révélatrices de déséquilibres entre les espaces.

Dynamique territoriale : Recomposition de l'organisation d'un territoire concernant la localisation des populations, des activités et des aménagements.

Echelle : Terme polysémique. Il peut désigner le rapport de réduction entre une distance réelle et une distance sur une carte mais également la dimension d'un espace observé (une surface réduite correspondra à une grande échelle et inversement).

Economie présentielle : Concept fondant l'idée qu'une population résidant temporairement sur un territoire (touristes, résidents secondaires...) participe au développement économique et des services entraînant des dynamiques territoriales importantes.

Effet-frontière : Conséquences géographiques de la présence d'une frontière. Elles peuvent être liées à l'idée de fermeture tout autant qu'à celui d'échanges et de coopération (en liaison avec le concept d'interface*). Voir cours pour l'exemple de la frontière franco-suisse.

Enclavement : Situation d'un territoire isolé, difficilement accessible, mal relié aux régions voisines et aux restes du monde.

Espace perçu : Espace représenté et ressenti, construit par l'imaginaire des habitants ou des usagers.

(exemple : image négative de la montagne jusqu'au XIX^es.)

Espace polarisé : Espace intégré à l'aire d'influence d'un pôle dont il est dépendant et avec lequel il réalise des échanges (exemple : couronne périurbaine).

Espace récréatif : Lieu aménagé pour accueillir des activités de loisirs.

Ex nihilo : Expression latine désignant des aménagements réalisées « à partir de rien », en site vierge : stations touristiques de montagne (2^e et 3^e générations), stations balnéaires du plan Racine, villes nouvelles (Marne-la-Vallée, Cergy-Pontoise...)

Exode rural : Migrations des populations rurales vers les villes. En France, ce processus a débuté au milieu du XIX^es pour s'achever dans les années 1970.

Fragmentation spatiale : Discontinuités entre différents espaces sur des critères économiques, sociaux, politiques... On peut parler de ségrégation socio-spatiale ou de fracture territoriale également.

Héliotropisme : Facteur d'attractivité des régions au climat marqué par un fort ensoleillement.

Hyper-ruralité : Espaces ruraux de faibles densités de population caractérisée par des dynamiques démographiques le plus souvent négatives. Selon le rapport sénatorial de 2014, elle correspond à un éloignement des services du quotidien, des grandes métropoles et des grands axes de circulation.

Identité territoriale : Ensemble des caractéristiques d'un territoire naturel (climat, géologie) et anthropique (paysage agricole, histoire, tradition, langue...) qui entraîne à un sentiment d'appropriation chez les habitants parfois jusqu'à la revendication culturelle et politique.

Interface : Zone de contact entre deux espaces différenciés engendrant des dynamiques d'échanges entre ces deux espaces. Un littoral ou une frontière d'Etat peuvent donc correspondre à cette définition.

Loisirs : Activités récréatives qui s'inscrivent dans le temps et l'espace du quotidien. La notion sous-entend l'absence de nuitée et des déplacements à l'échelle locale ou régionale.

Marge : Concept géographique correspondant aux espaces en bordure, à l'écart sur des critères géographiques, économiques et sociaux. On parle également de confins.

Marginalisation : Processus de mise à l'écart, d'exclusion d'un groupe social ou d'un territoire.

Marketing territorial : Processus de valorisation d'un territoire souvent menée par des

pouvoirs publics afin d'attirer populations et activités.

Milieu : Concept géographique interrogeant les interactions entre le milieu physique (climat, sol, topographie, végétation) et les sociétés humaines.

Mise en tourisme : Processus de développement touristique d'un espace. Le plan Neige ou le plan Racine participe de cette logique.

Mondialisation : Processus de mise en relation des continents entre eux par la multiplication des échanges de toute nature (et en particulier par le transport maritime, le moins coûteux au monde). Elle entraîne des mutations de localisation sur les territoires (métropolisation, ouverture des frontières aux échanges économiques, littoralisation des activités, développement du tourisme international...) qu'il faut prendre en compte dans les analyses géographiques.

Muséification : Processus de transformation d'un espace en un objet de conservation protégé où les modifications par rapport à un passé figé apparaissent presque impossible. Il est l'aboutissement de la patrimonialisation* et touche le cœur des villes et des villages historiques.

Mutations spatiales : Transformation d'un espace suite à des évolutions spatiales importantes (déboisement*, déprise* agricole, étalement* urbain) provoquant une recomposition* de son organisation. On parle également de recomposition territoriale pour évoquer ces profondes modifications.

Nature : Un terme à employer avec précaution. Peut correspondre à l'idée d'un espace non transformé par l'homme (extrêmement rare à la surface de la planète) ou perçu comme tel par les sociétés (espace perçu*).

Néo-ruraux : A distinguer des périurbains. Personnes ayant vécu en milieu urbain décidant de s'installer dans un espace rural de façon permanente. Phénomène débutant dans les années 1960, complexe par les motivations expliquant cette installation (idéologique pour des hippies ou des écologistes, économiques pour des populations précaires, environnemental pour des cadres ou des retraités choisissant d'abord un cadre de vie). Les régions concernées (Cévennes, Lubéron, Lot...) sont le plus souvent situées au sud de la France (héliotropisme*) dans des régions peu denses.

Patrimonialisation : Processus de transformation d'un espace, d'un ensemble urbain ou villageois, de pratiques socio-culturelles (transhumance*) en un objet digne de conservation et de restauration. L'histoire devient un décor source de revenu pour les activités touristiques. L'aboutissement est la muséification*.

Paysage : En géographie, c'est d'abord ce qui est visible à la hauteur d'un homme. Il peut être reproduit sur une photographie. Il est façonné par l'action des hommes (agriculture, aménagements) Loin d'être objectif, il est le plus souvent le fruit d'une vision subjective (représentation*) liée aux valeurs des individus et des sociétés (beauté, laideur...). En ce sens, il peut faire l'objet d'une politique de préservation (à des fins touristiques ou patrimoniales par exemple).

Périphérie : Concept géographique en opposition au centre (« là où les choses se passent »). Correspond à un espace dépendant, parfois dominé plus ou moins bien intégré. Le modèle

centre/périphérie aide à penser des rapports dissymétriques sur un territoire donné (métropole.outré-mer, ville-centre/couronne périurbaine...).

Polarisation : Attraction d'un lieu et effet sur un espace donné selon une logique centre/périphérie*. La métropolisation* en est un bon exemple.

Pôle : centre qui attire les activités et les pôles, structurant l'espace alentour sous influence (par les flux, les services offerts...)

Peuplement : Terme employé dans deux acceptations complémentaires :

→ L'action d'occupation d'un territoire pour de nouvelles implantations (exemple : Australie au XIX^os.)

→ La manière dont un territoire est occupé : on étudiera alors les rapports de localisation entre une population et un espace concerné (peuplement dense, continu, diffus) et la forme de distribution à l'intérieur de cet espace (peuplement rural, urbain...)

Reconversion économique : Dans un secteur en crise, politique visant à développer de nouvelles activités économiques de remplacement (exemple : reconversion industrielle).

« Renaissance rurale » : Concept proposé par Bernard Kayser, géographe, pour caractériser la reprise démographique des espaces ruraux en France à partir des années 1970 (en rupture avec l'histoire de ces espaces depuis le milieu du XIX^o s.). Elle concerne une majorité des espaces ruraux mais exclut certains toujours en déprise démographique (hyper-ruralité, rural profond*, rural fragilisé).

Requalification : Processus consistant à donner une nouvelle fonction à un espace. Elle entre dans le cadre de l'aménagement du territoire.

Reterritorialisation : à l'inverse du productivisme exportateur, mode de mise en valeur agricole caractérisée par l'identité régionale forte des productions. La labellisation* (AOC, marque Parc...) en est une belle illustration.

Rural profond (ou hyper-ruralité, rural fragilisé) : Espace rural ne bénéficiant pas de la « renaissance rurale* » marqué par une déprise démographique, un vieillissement des populations et un éloignement des services.

Ruralité : Caractère de ce qui est rural. Se définit par rapport à un paysage (faible artificialisation des sols), à des fonctions (surreprésentation du domaine agricole) mais également à une identité socio-culturelle.

Rurbanisation : Transformation d'un espace rural en espace périurbain par densification de la population, du bâti et la modification des activités et des fonctions.

Station intégrée (balnéaire, de ski) : Créée ex nihilo (en site vierge), elle est constituée d'un espace dédié à l'hébergement (collectif, individuel, camping à reconnaître sur les cartes) mais également de tous les commerces et services nécessaires à la vie des touristes dans le but d'une rentabilité économique maximum.

Système productif : Ensemble de facteurs et d'acteurs concourant à la production, à la distribution et à la commercialisation de biens et services. La production agricole renvoie à des systèmes productifs très diversifiés (très intensifs dans le cas du hors-sol, intensif dans le

cas de la grande culture du Bassin parisien ou extensif dans le système bovin allaitant fondé sur la valorisation de la prairie naturelle).

Territoire : Mode d'appropriation d'un espace par des acteurs et des populations.

Tourisme : Activité récréative caractérisée par de longs déplacements pour une durée de 24 heures minimum (une nuitée à l'extérieur de son domicile). On le distingue ainsi des loisirs. Il en existe plusieurs formes (balnéaires, d'excursion, culturel, patrimonial ou mémoriel, religieux, sportif...).

Tourisme vert : Praticué dans les espaces à dominante rurale. Il est le plus souvent diffus (≠ tourisme de masse) et peut s'accompagner de plus en plus d'une volonté de durabilité environnemental.

4- Environnement/ Ecologie

Biodiversité : Ensemble des organismes vivants (faune et flore) et de leur patrimoine génétique. L'appauvrissement rapide de la biodiversité en liaison avec les activités humaines a suscité la mise en place de multiples dispositifs de protection (dont la Loi sur la biodiversité, 2016).

Ecosystème : Ensemble dynamique d'organismes vivants (biocénose) qui interagissent entre eux et avec l'environnement physique (le biotope).

Energie renouvelable : Source d'énergie dont le renouvellement naturel est suffisamment rapide pour qu'elles puissent être considérées comme inépuisables à l'échelle du temps humains (éolien, photovoltaïque, hydraulique, géothermie ≠ pétrole, gaz naturel, nucléaire)

Garrigue : Formation végétale basse du milieu méditerranéen qui se développe sur sol calcaire. Végétation secondaire résultat de la déforestation et du surpâturage, tout comme le maquis qui occupe lui des sols siliceux. Peut apparaître sous forme de broussaille sur les cartes topographiques.

Gâtines. Il s'agit d'une terre inculte ou difficile à cultiver. Les sous-sols sont imperméables, les sols souvent mal drainés.

Glyphosate : Herbicide commercialisé par Mosanto depuis 1974, le plus utilisé en France. Il détruit toutes les herbes au prix de la biodiversité et est accusé d'être cancérigène. L'UE a prolongé son utilisation jusqu'en 2022.

Grenelle de l'Environnement : Grandes rencontres politiques (2007) réunissant des acteurs variés (Etat, collectivités territoriale*, associations de protection de l'environnement, entreprises...) qui ont débouché sur de multiples décisions (exemple de la diminution des gaz à effet de serre).

Lande : Formation végétale basse composée de fougères, de bruyères, d'ajoncs particulièrement présente en climat océanique.

Marais : Etendue occupée par une nappe d'eau superficielle stagnante, peu profonde et envahie par la végétation aquatique. Dus à un affleurement de nappe phréatique ou à un mauvais drainage, les marais peuvent être littoraux, continentaux ou d'estuaires.

5- Espace protégé

Conservation : Protection qui intègre la possibilité d'activités humaines.

Conservatoire du littoral : Etablissement public créé en 1975 dont le but est d'acquérir des terrains littoraux afin d'éviter la bétonisation*. A ce jour, 13% des côtes françaises sont propriété du conservatoire.

Grand site de France : Label crée en 2003 par l'Etat conciliant la valorisation touristique de sites de grande notoriété et de forte fréquentation avec la volonté de préservation paysagère et environnementale. 17 sites sont aujourd'hui concernés (Puy Mary, Puy de Dôme, Baie de Somme, Sainte-Victoire...)

Natura 2000 : Réseau créé en 1992 répertoriant un ensemble de sites naturels identifiés comme rares ou fragiles ainsi que leurs habitats menacés par les activités humaines. Il fait respecter les directives européennes Oiseaux et Habitats et est à l'origine de la création de nombreuses réserves naturelles*.

Parc naturel marin : Structure ayant pour but de protéger un espace marin jugée unique par sa biodiversité dans le but de promouvoir un développement durable. Créé en 2006, on en compte aujourd'hui 9 (voir : https://fr.wikipedia.org/wiki/Parc_naturel_marin).

PLPI : Plan local de protection contre les incendies. D'origine préfectorale (Etat), il permet de délimiter un espace protégé sur lequel sont répartis points d'eau, pare-feux et réseau de surveillance.

Parc national (PN) : Statut créé en 1960. Le premier est celui de la Vanoise (1963). Aujourd'hui, on en compte 10 en France métropolitaine (essentiellement en haute-montagne sauf les Cévennes ou sur le littoral) et ultramarine (Guadeloupe, Guyane, Réunion). Il est composé du cœur du parc où la réglementation environnementale est stricte et d'une aire d'adhésion où les activités sont permises mais réglementées par une charte définie et acceptée par les communes volontaires.

Parc naturel régional (PNR) : Il n'a pas de pouvoir réglementaire mais pourvoit, au moyen d'une charte) à la conciliation de la protection environnementale et au développement économique. Son rôle différera selon la plus ou moins grande proximité d'une grande aire urbaine (d'une lutte contre la pression foncière à proximité d'une couronne périurbaine à une politique de redynamisation pour les secteurs d'hyper-ruralité). Créé en 1967, ce statut a occasionné la création de 53 parcs en 2018.

Préservation : Souvent employé comme terme désignant le plus haut niveau de protection*. Le « cœur » des parcs* nationaux ou certaines réserves* naturelles intégrales entrent dans cette catégorie.

Protection : Terme générique désignant les politiques qui visent à protéger l'environnement en encadrant ou limitant les activités humaines.

Réserve naturelle : Espace réglementé le plus souvent de taille réduite caractérisée par un haut niveau de protection environnementale. Leur limite peut correspondre à l'identification des ZNIEFF et correspondre à l'application des directives européennes liées à Natura 2000.

Sanctuarisation : Processus visant à empêcher dans un espace toute forme de transformation par l'homme. Connotation religieuse qui a pu servir à l'édification des premiers parcs nationaux aux Etats-Unis. La notion peut être utilisée dans le cadre du cœur d'un parc national ou dans une réserve naturelle.

ScoT : Schéma de cohérence territoriale. Etabli à l'échelle intercommunale, c'est un document d'urbanisme s'imposant au PLU. Il privilégie une approche durable de l'urbanisation en tentant de limiter l'artificialisation (densification de l'habitat) ou en tentant de le rationaliser (urbanisation dans la continuité du bâti sans fragmentation de l'espace rural et agricole).

6- Forêt

Bois : Espace couvert d'arbres dont la superficie est inférieure à celle d'une forêt.

Bois d'œuvre : Bois destiné aux usages nobles de la filière-bois (menuiserie, charpente, ameublement). Demande souvent des troncs larges et droits (chêne, hêtre...)

Bois de trituration : Bois destiné à être broyé pour la fabrication de contreplaqué ou de pâte à papier.

Cynégétique : Qui se rapporte à la chasse.

Défrichement/ déforestation : Destruction volontaire d'espaces boisés afin de mettre le sol en culture, en élevage ou à des fins d'urbanisation.

Enfrichement : Progressions des broussailles, des friches conséquence de l'abandon de terres agricoles. C'est un signe de déprise agricole.

Filière-bois : Ensemble des activités qui participent de la plantation de la forêt* et à la production du bois et de ses dérivés. On distingue la 1ère transformation (sciage) de la 2ème transformation (papeterie, ameublement...)

Fond forestier national : Créé en 1946 pour gérer la forêt* française et dynamiser la filière-bois* par l'encouragement au reboisement. Il est remplacé en 2000 par une série d'aides publiques.

Forêt : Définie par la FAO comme un territoire boisé occupant une superficie d'au moins 5000 m² avec des arbres pouvant atteindre une hauteur d'au moins 5 mètres et une largeur d'au moins 20 mètres. Plus petit, on parlera d'un bosquet.

Forêt domaniale : Forêt appartenant au domaine public de l'Etat. Sa gestion est assurée par l'ONF (Office national des forêts) visible sur la carte par les maisons forestières en application

du code forestier. Elles correspondent à environ 10 % des forêts françaises (contre 20% aux collectivités territoriales comme les forêts communales et surtout 70% aux forêts privées).

Forêt mixte : Composée de feuillus et de conifères.

Forêt productive : Exploitée pour son potentiel économique en liaison avec la filière-bois ou des activités récréatives ou de tourisme.

Futaie : Forêt de grands arbres, d'origine anthropique. Permet des productions spécifiques (ameublement, menuiserie) grâce à ces bois nobles (≠ taillis*)

Laies : Routes forestières permettant de pénétrer dans un massif forestier. Favorisent la délimitation et l'exploitation des parcelles boisées.

ONF : Office national des Forêts. Etablissement public dépendant de l'Etat chargé de la gestion des forêts publiques (30% des forêts françaises). Il a pour fonction de dynamiser ces espaces (production de bois), de les préserver mais aussi de développer les activités de tourisme et de loisirs.

Résineux (ou conifères) : Essences d'arbres riches en résines (pin, sapin, épicéa...) dont la plantation à basse altitude a été privilégiée (pousse plus rapide, rendements plus élevés).

Taillis : Type de forêt liée à une régénération spontanée correspondant à des rejets de souches.

7- Habitat rural

Bourg : Agglomération rurale (« gros village ») pouvant jouer un rôle important de polarisation locale par ses fonctions politiques (mairie), commerciales (marché, supermarché) ou sociales (école, médecin, autres services élémentaires).

Finage : Il désigne traditionnellement, en géographie, le territoire exploité par une communauté villageoise.

Habitat groupé/dispersé : Deux grands types morphologiques de l'habitat rural. Le premier correspond au regroupement de l'essentiel des habitations dans le village principal de la commune. Dans le deuxième type, la dispersion se mesure au nombre d'écarts c'est-à-dire à la part plus ou moins importante d'habitations situées en dehors du village principal de la commune dans des hameaux ou dans des fermes isolés.

Hameau : Regroupement secondaire d'habitations rurales sur un territoire communal.

Mas : Ferme traditionnelle de l'espace méditerranéen (Languedoc, Provence, Roussillon) autrefois à vocation agricole (exemple de la viticulture), aujourd'hui très prisée à titre de résidence secondaire ou de gîte (tourisme vert) après avoir réhabilité.

Village : Agglomération de base de l'habitat rural. On observe plusieurs formes de villages (-

rue étroite le long d'un axe routier ; -tas se développant autour d'un centre. Il peut ne pas concentrer toute la population communale (habitat dispersé sous forme de hameaux, de fermes isolées que l'on nomme les écarts).

Village perché : Village d'origine médiévale très présent dans l'espace méditerranéen installé en hauteur, parfois sur un éperon rocheux. Le site défensif est la marque d'une insécurité ancienne. Beaucoup d'entre eux sont aujourd'hui patrimonialisés au service d'une résidentialisation secondaire ou d'un tourisme de masse (Ramatuelle, Saint-Paul de Vence...)

8- Hydrographie

CNR : Compagnie nationale du Rhône créée en 1933 pour aménager le fleuve et pour gérer la production d'hydroélectricité induite.

Confluence : Lieu où se rejoignent deux cours d'eau pour n'en former qu'un seul.

Crue : Forte augmentation du débit et de la hauteur d'un cours d'eau entraînant le débordement dans une partie ou la totalité du lit* majeur (ou d'inondation).

Delta : Plaine formée à l'embouchure* d'un fleuve par l'accumulation de produits de l'érosion du continent. Ecosystème de rencontre de milieux multiples riches en biodiversité. (≠ estuaire*)

Embouchure : Lieu où un cours d'eau se jette dans la mer ou dans un océan. Elle prend la forme d'un delta* ou d'un estuaire*.

Estuaire : Embouchure d'un fleuve où se mélange les eaux douces et marines et soumis à l'influence des marées. Il peut s'enfoncer profondément dans le continent. Rouen, Nantes, Bordeaux sont ainsi des ports de fond d'estuaire. Comme milieu de rencontre du continent, du fleuve et de l'espace maritime, il offre une grande biodiversité végétale et animale. Cette dernière est fortement menacée par les enjeux économiques puissants (développement des Z.I.P.) ce qui fait de l'estuaire un espace de conflits d'usage et d'acteurs (repérer les politiques de protection présentes sur les cartes).

Fleuve : Cours d'eau se jetant dans la mer ou un océan.

Lit majeur ou d'inondation : Espace recouvert par les crues d'un cours d'eau.

Lit mineur : Tracé habituel d'écoulement d'un cours visible en bleu sur une carte topographique.

Orpillage : Exploitation de l'or dans les alluvions de rivières et de fleuves. Activité très réglementée mais souvent pratiquée de manière illégale et clandestine (par exemple en Guyane). Il peut être destructeur pour l'environnement (déforestation, rejet de mercure...). Les principaux sites en France.

9- Littoral

Archipel : Ensemble d'îles proches, nées d'une même formation géologique et souvent humainement interdépendantes.

Avant-pays maritime : Zone d'influence et de relations économiques d'un port avec les territoires situés au-delà des mers et océans.

Baie : Échancrure bien marquée d'une côte littorale créant une situation d'abri potentiel pour un port.

Chenal : Voie d'accès à un port maritime ou fluvial, fruit d'un travail humain de désensablement. Visible sur les cartes topographiques grâce aux courbes de niveau du milieu marin (isobathe).

Conchyliculture : Elevage de coquillages. On parle de mytiliculture pour l'élevage de moules et d'ostréiculture pour celui de l'huître.

Criée : Lieu de première mise en marché du poisson lorsqu'il est débarqué dans un port de pêche. Les produits y sont triés, vendus, parfois transformés.

Darse : Bassin creusé pour permettre l'amarrage des bateaux. Ils donnent sur la carte topographique un caractère géométrique du trait de côte, signe de la forte anthropisation du milieu littoral.

Dérive littorale : Courant marin à l'origine du déplacement de sédiments et à leur dépôt le long de la côte.

Eaux territoriales : Espace marin d'une largeur de 12 miles marins (22km) au-delà du trait de côte sur lequel s'étend la pleine souveraineté d'un Etat.

Economie maritime : Elle regroupe toutes les activités liées à la mer (tourisme, pêche, construction navale...)

Epi : Ouvrage rigide (béton, roches...) aménagé en mer perpendiculairement au rivage. Il freine l'érosion* littorale en limitant l'effet érosif des courants et en piégeant des sédiments.

Erosion littorale : Recul actuel du trait de côte provoqué par des facteurs physiques (houle, courants littoraux, élévation du niveau de la mer) accentué par des phénomènes anthropiques (artificialisation du littoral, soustraction de sédiments le long des fleuves dans des gravières...).

Estran : Partie de la surface terrestre périodiquement recouverte par la marée.

Goémon : Algues de multiples variétés récoltés à marée basse en Bretagne, Normandie et Poitou utilisé comme engrais ou pour nourrir le bétail.

Hinterland (ou arrière-pays littoral) : zone d'influence d'un port variant avec la qualité de la desserte des transports et de la performance du port. Par exemple, l'arrière-pays du port de Rouen, 1er port céréalier d'Europe correspond à une grande partie de la zone de production du bassin parisien.

Iléité : Perception de l'île comme un espace de rupture avec le continent. Le terme renvoie à la perception psychologique que l'individu (habitant, touriste...) se fait de l'île alors que l'insularité caractérise la discontinuité physique, objective et entraîne l'éloignement du continent et parfois l'isolement.

Lagune : Etendue d'eau saumâtre comprise entre le continent et le lido (cordon littoral sableux). Elle communique avec l'espace maritime par une passe appelée grau.

Littoral : Espace soumis à l'influence directe ou indirecte de la mer composé d'un avant-pays maritime, d'une côte et d'un arrière-pays (hinterland).

Littoralisation : Processus de concentration des hommes et des activités sur les littoraux.

Loi Littoral (1986) : Loi relative à l'aménagement et à la protection du littoral s'inscrivant dans la même logique que la loi Montagne (1985). Elle concerne les communes littorales ainsi que celles des communes bordant les lacs de plus de 1000 ha. Elle interdit les constructions à moins de 100 mètres de la côte sauf dans la continuité du bâti existant.

Marais maritime : Composé de la slikke, partie basse de l'estran recouvert à chaque mouvement de marée correspondant à une vasière et du schorre (ou herbu), partie haute de l'estran recouvert uniquement par les plus fortes marées et développant une végétation halophile pâturée par des moutons de prés-salés.

Marais salants : Appelés aussi salins. Ce sont des bassins de production de sel par évaporation des eaux de mer grâce à l'action de vent et du soleil.

Marée : Variation du niveau de la mer en fonction de la position relative de la terre, de la Lune et du soleil. La marée montante s'appelle le flot. La marée descendante, le jusant.

Marée noire : Déversement accidentel ou volontaire d'hydrocarbures provoquant des catastrophes naturelles sur le littoral. Les plus célèbres sur les côtes françaises sont celles de l'Amoco Cadiz (1978, Ouessant, Nord Finistère) et celle de l'Erika (1999, côtes bretonne, vendéenne, charentaise).

Marina : Lieu associant un port de plaisance et un complexe résidentiel autour du port. Les appartements sont vendus en liaison avec une place pour le bateau. Exemple de Port-Grimaud dans le golfe de Saint-Tropez.

Pêche cotière : Consiste en une activité plus artisanale dont les départ en mer ne durent qu'entre un et quatre jours et ne s'éloignent que peu des côtes.

Pêche hauturière (ou pêche au large) : Pratiquée par des bateaux industriels dont les sorties de plus de quatre jours en mer multiplient le nombre de prises.

Plan (ou mission) Racine : Initié en 1963, ce vaste plan d'aménagement de la DATAR (Racine en était son président) est à l'origine de la création de 7 stations balnéaires intégrées* (de la frontière espagnole à la Camargue : Saint-Cyprien, Port-Barcarès, Port-Leucate, Gruissan-plage, Cap d'Agde, La Grande-Motte, Port-Camargue) sur le littoral du Languedoc et du Roussillon. Il entraîne une littoralisation* inédite sur cette côte à lagune autrefois répulsive. Un aménagement équivalent c'est produit sur la côte landaise et girondine à partir de 1967 (Lacatau-Océan, Biscarosse-plage...).

Platier : Estran* rocheux. Un figuré spécifique le distingue de l'estran sableux (plage).

Polders : Espaces gagnés sur la mer grâce à la construction d'une digue et à un processus d'assèchement des marais* maritimes (baie du Mont-Saint-Michel, Marais poitevin... Le processus de création se nomme la poldérisation.

Port : Site d'abri naturel ou artificiel permettant l'accueil des navires. Il en existe de différents types (pêche, porte-conteneur, pétrolier, plaisance) à déterminer grâce à la carte topographique.

Récif : Domaine maritime où les rochers affleurent à la surface de l'eau. Dans les territoires ultramarins, il désigne les récifs coralliens formés par les animaux du même nom et qui séparent la pleine mer du lagon*.

Ressources halieutiques : Ensemble des espèces pouvant être pêchées. Elles font l'objet d'une gestion durable au sein de l'UE avec la mise en œuvre de politiques de quotas.

Station balnéaire : Espace à vocation touristique en liaison avec les plaisirs de la mer (baignade, nautisme, sports aquatiques comme la planche à voile...).

Submersion : Phénomène d'invasion des terres par la mer (tsunamis, épisode de la tempête Xynthia).

ZEE : Zone économique exclusive définie par la Convention de Montego Bay (1982). Espace maritime sur lequel un espace riverain jouit d'une souveraineté en matière économique : il est le seul à pouvoir en exploiter les ressources (pêche, pétrole...). Cette zone est limitée au-delà des eaux* territoriales par la ligne des 200 miles (370 km) pouvant être repoussé à 350 miles en cas d'extension du plateau continental. La France dispose, grâce à ces territoires ultramarins, de la 2ème ZEE au monde mais ne dispose au total que de peu de ressources stratégiques.

ZIP : zone industrialo-portuaire (Le Havre, Fos-Marseille, Dunkerque, Saint-Nazaire). Créées à partir des années 1960 par l'Etat dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire, elles associent l'accueil des plus grands navires (importation de matières premières, de porte-conteneurs) avec la transformation industrielle de certaines denrées (raffinerie, sidérurgie sur l'eau) à des fins de réexportation vers l'avant-pays* ou de distribution vers l'arrière-pays*. Elles ont occasionné des transformations visibles du cadre naturel fragile (estuaire de la Seine, de la Loire ou delta du Rhône).

10- Montagne

Adret : Versant d'une montagne exposé au sud (\neq ubac*), lieu privilégié des habitations et de la mise en valeur agricole traditionnelle. Soulane dans les Pyrénées.

Agropastoralisme : Système agricole spécifique au domaine de la montagne s'appuyant sur la complémentarité des activités et des terroirs en fonction de l'altitude et des variations bioclimatiques. Il a connu une remise en cause profonde depuis l'ouverture des montagnes au reste du marché national.

Avalanche : Phénomène gravitaire d'une masse de neige instable en forte pente (sup. à 25°) entraînant des mouvements rapides et potentiellement destructeurs.

Ballon (Vosges) : Sommets les plus élevés de ce massif montagneux caractérisés par une altitude située à l'espace montagnard (1200-1400m) et des formes très arrondies.

Buron : Désigne en Auvergne (Cantal et Puy-de-Dôme) un chalet d'altitude en pierre situé dans les estives à la fois abri des gardiens de troupeaux et lieu de production de fromage. Ils ont tous été abandonnés sauf ceux qui ont connu le phénomène de la patrimonialisation.

Chaume : Pâturage d'altitude dans les Vosges.

Conduite forcée : Tubes transportant de l'eau sous pression jusqu'à la turbine d'une centrale hydroélectrique.

Directive Montagne : Directive nationale d'aménagement de 1977 qui contraint l'urbanisme en montagne en interdisant les constructions au-delà de 1400m d'altitude dans les Pyrénées et 1600m dans les Alpes afin de préserver les paysages et l'environnement. Ce texte fut très largement assoupli par la loi* Montagne de 1985.

Drailles : Anciennes pistes empruntés par les troupeaux d'ovins lors de la transhumance. Certaines ont été réhabilités en chemin de randonnée (Exemple du chemin de Saint-Guilhem dans le sud du Massif central).

Hydroélectricité : Electricité produite à partir de la force cinétique de l'eau. Forte présence dans le domaine de la montagne et le long du Rhône et du Rhin.

Etagement montagnard (ou bioclimatique) : variation des caractères de la végétation et des activités humaines en fonction de l'altitude et du gradient thermique*. On distingue de bas en haut les étages collinéen, montagnard, subalpin, alpin et nival. Indispensable à utiliser pour comprendre l'organisation d'une carte de montagne.

Gradient thermique : Abaissement progressif de la température avec l'altitude (-0,6°C/100m en moyenne).

ICHN : Indemnités compensatoires de handicaps naturels dédiés aux territoires de montagnes contraints par la pente et l'altitude. Elle reconnaît, en relation avec la Loi montagne (1985) la difficulté à produire dans des zones isolées, aux faibles rendements et où la mécanisation est très limitée (faible productivité*).

Loi Montagne (1985) : Elle assouplit la directive Montagne de 1977 en décentralisant la prise de décision et tentant de concilier le développement économique et la protection de cet

environnement fragile. Les constructions sont interdites au-delà de 1600 m sauf dans la continuité de l'existant.

Moraine : Débris résultat de l'érosion glaciaire.

Piémont : Il correspond au « pied de la montagne » c'est-à-dire à la zone de contact entre la montagne et la plaine. En Alsace, par exemple, cette zone recouvert de vigne se nomme les collines sous-vosgiennes.

Plan Neige : Plan d'aménagement initié par l'Etat et mis en œuvre en liaison avec des promoteurs privés. Il permet de 1964 à 1975 la création de stations de ski intégrées (3ème génération, à plus de 1800 m d'altitude) dans les Alpes du Nord. Ce modèle a connu une diffusion plus modeste dans les autres massifs (voir fiche).

RTM : Loi sur la Restauration des Terrains de Montagne. Créée à la fin du XIX^os., elle participe de la lutte contre l'érosion sur des terrains en pente exposés. Elle peut prendre la forme d'un reboisement ou d'aménagements susceptibles de limiter les phénomènes gravitaires.

Sanatorium : Etablissement de santé spécialisé dans les traitements des maladies respiratoires (tuberculose) souvent situé dans les zones de montagne (station de 1ère génération à destinée curative). Ont été reconvertis grâce à la découverte de traitements antibiotiques efficaces.

Sylviculture : Activité consistant à l'exploitation de la forêt en veillant à la régénération de cette dernière.

Thermalisme : Utilisation thérapeutique des eaux de source. Très en vogue à partir de la fin du XIX^os., il a été à l'origine de la création des stations de 1ère génération. On le trouve également ailleurs sur le territoire (littoral). Il connaît depuis plusieurs décennies un réel déclin.

Ubac : Versant d'une montagne exposé au nord, le moins ensoleillé. Domaine privilégiée de la forêt dans le système agro-sylvo-pastoral* et recherché pour le développement des pistes de ski.

11- Risques

Aléa : Phénomène naturel (cyclone, glissement de terrain, séisme, inondation...) ou anthropique (catastrophe industrielle) qui échappe au contrôle de l'homme.

Catastrophe : Réalisation du risque. Evénement soudain à l'origine de destructions matérielles et/ou de pertes humaines.

Culture du risque : Aptitude d'une population à intégrer la notion de risques dans ses comportements (mémoire, connaissance, conscience du risque).

Pare-feu : Coupe forestière linéaire destinée à freiner la progression des incendies. En zone méditerranéenne, les oliveraies ou les vignes sont utilisées comme pare-feu ce qui favorise leur entretien.

Risque : Combinaison d'un aléa* et d'une vulnérabilité*. Le risque majeur peut toucher une population importante, entraîner des dégâts matériels immenses au-delà de la capacité de réaction d'une société. On distingue les risques naturels des risques technologiques (nucléaire, chimique...).

Gestion des risques : Ensemble des techniques permettant de prévoir un aléa ainsi que d'évaluer et prévenir les risques et protéger les populations.

Glissement de terrain : Mouvements de masses rocheuses qui glissent le long d'une pente et menacent populations, habitations et infrastructures.

Plan ORSEC : Plan d'organisation des secours en cas de catastrophe. Il relève de l'autorité du préfet, représentant de l'Etat dans chaque département.

PPR : Plan de prévention des risques. Etabli au niveau de chaque commune concerné et avalisé par l'Etat (préfet). Il régleme ou interdit l'urbanisation et les constructions dans les espaces les plus exposés aux aléas*. Il se décline selon le type d'aléas (PPRI = inondations, PPRS = submersion...).

Tsunami : Raz-de-marée provoqué par une onde de choc sous-marine d'origine sismique. Nombre de territoires ultramarins sont concernés, les côtes méditerranéennes à une moindre mesure.

Vulnérabilité : Expression du niveau d'exposition de la société (hommes, bâti, infrastructures) à un aléa naturel ou technologique.

Zone noire (ou zone d'expropriation) : Nouveau seuil créé au sein des PPR à la suite de la tempête Xynthia (fév. 2010) pour désigner des zones interdites particulièrement dangereuses pour l'homme.

12- Source des documents

Agreste : Acronyme du service de la statistique dépendant du ministère de l'agriculture. Via le recensement agricole, il fournit des données essentielles pour la compréhension des dynamiques en cours.

RGA : Recensement général agricole effectué par le ministère de l'agriculture (dernières données : 1988 - 2000 - 2010) permettant de décrire et comprendre les mutations des exploitations agricoles en terme de production, statut juridique de l'exploitation, âge des agriculteurs...)

RPG : registre parcellaire graphique. Permet de connaître le type de culture ou d'espace en herbe de chaque parcelle agricole.

13- Transports et flux

Accessibilité : Elle se définit par l'offre de mobilité pour atteindre un territoire ou un lieu. Elle dépend de l'existence de réseaux et de moyens de transports performants.

Canal : Terme polysémique. Système artificiel de transport d'eau servant soit à la navigation ou, dans le domaine agricole au drainage ou à l'irrigation (roubines du Comtat venaissin en système de huerta).

Désenclavement : Action visant à mieux relier un territoire difficilement accessible et mal connectée aux régions voisines et au reste du territoire. Il limite ainsi l'isolement et l'éloignement.

Frêt (prononcer le t) : Désigne le transport des marchandises par camion, train, navire et avion.

Mobilité : Terme générique désignant les déplacements des individus.

Plate-forme multimodale : Espace permettant l'interconnexion de multiples moyens de transports afin de faciliter la mobilité* des personnes et les flux de marchandises.

Rail : Il organise des trajectoires pour les navires pour éviter les collisions (en particulier dans les passages les plus fréquentés comme le Pas-de-Calais). Certains comme le rail d'Ouessant au large de l'île du même nom ont été éloignés du littoral dans un souci de préservation de l'environnement (à la suite de la catastrophe de l'Amoco Cadiz en 1978).

Réseau : Ensemble d'axes parcourus par des flux de toutes natures reliant des nœuds (points de rencontre).

14- Topographie/ Géomorphologie

Aven : Cavité souterraine produit de la dissolution du calcaire typique du relief karstique

Bassin sédimentaire : Ensemble topographique issu d'un long processus d'accumulation de sédiments en milieu maritime ou lacustre.

Canyon : Vallée en V étroite et profonde aux versants abrupts caractéristique du modelé karstique. Souvent appelé gorge en topographie.

Causse :

Cirque glaciaire : Dépression de forme semi-circulaire, entourée de parois rocheuses escarpées créée par l'érosion glaciaire. Se situe le plus souvent au départ du glacier (Gavarnie, Puy Mary...)

Col : Point de passage le plus bas entre deux versants d'un interfluve ou entre deux sommets d'une même arête. On parle de port dans les Pyrénées.

Côte/coteau : Versant d'un plateau ou d'une colline.

Cuesta : Forme de relief dissymétrique caractéristique de la périphérie est et sud du bassin parisien. (voir cours).

Dépression : Désigne un creux topographique visible sur la carte topographique grâce à une petite flèche qui recoupe une courbe de niveau.

Doline : Terme géomorphologique désignant une petite dépression d'origine karstique produit de la dissolution du calcaire. Le fond composé d'argile de décalcification, fertile et imperméable, offre des espaces de culture en contraste avec le causse environnant.

Erosion : Processus de dégradation et de transformation du relief. Elle agit à des rythmes très différents. C'est un des facteurs explicatifs des caractères de la topographie.

Géomorphologie : Science qui étudie les formes du relief terrestre.

Limons : Dépôts sédimentaires définissant une forte fertilité des sols pour l'agriculture (par exemple, le cœur du bassin parisien).

Modelé karstique : Caractéristique des régions calcaires. Il est dû à la dissolution de la roche par des eaux chargées de CO₂ qui donne naissance à des formes caractéristiques du modelé karstique (doline, aven, canyon, rivières souterraines et résurgences...).

Pédologie : Etude de la nature des sols

Relief plissé : Forme d'orogénèse caractérisée par le ploiement de couches sédimentaires relativement meubles (plis) et offrant des formes topographiques caractéristiques (val, mont...) en relation avec une histoire géomorphologique contrastée (anticlinal, synclinal, cluse...). Très présent dans les montagnes présentes comme le Jura ou les Préalpes.

Résurgence : Réapparition d'une eau souterraine à la surface sous forme de source.

Topographie : Science qui identifie l'ensemble des phénomènes visibles au niveau du sol (relief, végétation bâti, hydrologie...).

15- Ultramarin

Atoll : Ile basse circulaire du monde tropical formée d'un récif corallien entourant en son centre un lagon (lié à la pleine mer par des passes).

Chlordécone : Pesticide massivement employé contre un insecte le charançon dans les bananeraies aux Antilles (Martinique, Guadeloupe). Interdit depuis 1993 car reconnu comme cancérigène, il reste très présent dans les sols et les nappes phréatiques de ces îles.

Cyclone : Dépression tropicale à l'origine de précipitations et de vents violents. Le mois de septembre est le cœur de la saison des cyclones dans l'hémisphère nord.

DROM : Département et région d'Outre-mer. Ce statut concerne la Guadeloupe, la Martinique, le Guyane, Mayotte et la Réunion.

Economie de plantation : Modèle économique apparenté aux systèmes coloniaux, fondé sur de grandes exploitations agricoles (coton, canne à sucre, banane) dont les productions sont essentiellement à destination de la Métropole.

Lagon : Lagune central d'un atoll compris à l'intérieur du récif corallien.

Mangrove : Marais maritime composé de végétaux halophiles (palétuviers) se localisant sur l'estran dans les zones tropicales. Elle est très riche en biodiversité et participe à la stabilisation du trait de côte en limitant l'érosion provoquée par les vagues et les courants marins.

Métropole : Territoire continental de la France auquel on rattache la Corse ainsi que les îles de Bretagne, de Vendée, de Charente... Elle se distingue des territoires ultramarins sur le reste du globe.

Morne : Terme synonyme de colline ou de montagne en milieu insulaire ultramarin (Antilles françaises, Réunion)

Outre-mer (ou ultramarin) : Territoire français « au-delà des mers ». Terme qui opère une distinction avec la Métropole.

Paludisme (ou malaria) : Maladie grave provoquée transmise par des piqûres de moustiques. Elle est surtout répandue dans les territoires tropicaux et marécageux. Elle fut éradiquée en France métropolitaine (Plan Racine, usage du DDT en Languedoc) mais persiste en Guyane.

PTOM : Pays et Territoires d'outre-mer. Avec les DROM*, 2ème type de statut pour les territoires ultramarins. Ils disposent globalement d'une plus grande autonomie politique par rapport à ces derniers. Par exemple, ils ne font pas partie de l'UE.

RUP : Région ultrapériphérique. Statut accordé par l'UE à des territoires ultramarins situés en dehors du territoire du continent européen. Ces espaces bénéficient alors d'aides versées par l'UE.

TAAF : Terres australes et antarctiques françaises formant un PTOM. Elles sont composées de terres à l'extrême sud du globe (îles Crozet, Kerguelen, Terre Adélie en Antarctique...).

16- Villes et espaces urbains

Agglomération (ou pôle urbain) : Ville-centre* et les communes de banlieue* qui se repère morphologiquement sur la carte topographique par une continuité du bâti urbain.

Aire urbaine : Espace se composant de l'agglomération* et d'une couronne périurbaine.

Banlieue : Constituée des communes présentant une continuité du bâti urbain avec la ville-centre*.

Couronne périurbaine : Ensemble des communes rurales (et certaines urbaines) dont au moins 40% de la population active travaillent dans le pôle urbain*. Les communes

multipolarisées atteignent ce chiffre de 40% par des flux partagés entre deux aires urbaines.

Grands ensembles : Logements collectifs de grande taille sous forme de barre et de tour (souvent dénommé HLM par analogie avec leur mode fréquent de gestion). Bien visibles sur les cartes topographiques, le plus souvent situés dans les communes de banlieue ou à la périphérie des villes-centre.

Étalement urbain : Processus d'extension spatiale des surfaces urbanisées en liaison avec la périurbanisation, conséquence d'une croissance démographique et d'un type d'habitat, le pavillon, fort consommateur en espace.

Front d'urbanisation : Limite mouvante correspondant à la progression des terrains artificialisés sur l'espace rural.

Lotissement : Espace résidentiel aménagé composé d'habitations individuelles standardisées, le pavillon, emblématiques de la périurbanisation et de l'étalement urbain. Sur les cartes, il se développe à proximité d'un village ancien (figuré sombre) et se distingue du mitage* par l'espace régulier entre les habitations et le caractère relativement géométrique de la voirie.

Métropole (ville) : Grand ensemble urbain marqué par une dynamique de concentration des populations et des fonctions de commandement économique, politique et culturelle. Il s'agit également d'un nouveau type d'intercommunalité pour les villes de plus de 450 000 habitants (Ex : Grand Paris, Toulouse métropole...)

Métropolisation : Processus de concentration des populations et des fonctions de commandement dans les plus grandes villes françaises. Il affecte les territoires ruraux environnants en dynamisant l'étalement urbain (phénomène de périurbanisation*).

Mitage : Développement d'habitations, d'infrastructures sans planification cohérente. Il se fait en lien avec l'étalement urbain et la périurbanisation* en lien le plus souvent avec une déprise agricole. Il est combattu par des dispositifs comme les ScoT*.

Migrations pendulaires : Déplacements quotidiens domicile-travail. Ce phénomène a connu un développement tout particulier en liaison avec l'étalement* urbain et la périurbanisation* sur des distances globalement allongées.

Périurbanisation : Phénomène à l'origine d'un étalement* urbain correspondant au développement d'un type d'habitat le plus souvent individuel (pavillon) et cohérent (le lotissement) consommateur d'espace dans les périphéries rurales des agglomérations. Elle peut être choisie pour les aménités* que propose le cadre rural (calme, paysage, prix plus faible de l'immobilier) mais aussi subie (éloignement rendu nécessaire dans la volonté de devenir propriétaire par le coût trop élevé de l'immobilier dans les centres). Elle est une des conséquences de la métropolisation* et peut occasionner l'idée d'une fragmentation* sociale de l'espace urbain.

Pôle urbain : Terme utilisé par l'INSEE pour caractériser l'agglomération (ville-centre et banlieue) exerçant un pouvoir d'attraction sur la couronne périurbaine (flux de travail).

Pression foncière : Dans le cadre de l'étalement* urbain (périurbanisation, littoral), pression à l'achat exercée sur les terres non artificialisées. Elle conduit à une hausse des prix du foncier et à un recul des terres agricoles ou forestières.

Technopole (un) : Parc d'activité comprenant des universités, des grandes écoles, des centres de recherche et des entreprises innovantes. L'ensemble travaille dans une logique de recherche et développement.

Urbanisation : Processus de concentration des populations et des activités dans les villes conduisant à une extension de celle-ci (aujourd'hui essentiellement sous forme périurbaine*) entraînant une artificialisation des sols.

Villes : Espace de concentration de population, de bâti et de fonctions urbaines. Les petites villes comptent moins de 20 000 habitants ; les villes moyennes de 20 000 à 100 000 habitants ; les grandes villes plus de 100 000.

Villes nouvelles : Créées en nihilo à partir de 1965 dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire (Etat, acteur principal), elles révèlent la volonté d'un desserrement de l'agglomération vers les périphéries dans une logique polycentrique. Paris en compte six (Marne-la-Vallée, Melun-Sénart, Cergy-Pontoise, Evry, Saint-Quentin-en-Yvelines), Lille (Villeneuve d'Ascq) , Rouen (Val-de-Reuil), Lyon (L'Isle d'Abeau) une. Elles ont participé avec des fortunes diverses à l'extension des zones urbanisées.

17- Viticulture

Cep : Pied de vigne

Cépage : Variété de vigne

Chai : Lieu de vinification. Par extension, cave où l'on conserve les vins.

Chaptalisation : Ajout réglementé de sucre au moût de raisin avant ou pendant la fermentation.

Climats (bourguignons) : Désigne le terroir viticole bourguignon à l'échelle d'une parcelle. Il se définit par les caractères de la topographie (pente, exposition), du sol (pédologie) et du sous-sol (géologie) , le savoir-faire des vigneron et pas seulement du climat dans sa définition classique. 1247 climats bourguignons sont classés au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Grands crus : C'est la qualité supérieure d'une partie d'un vignoble. Dans le Bordelais, cela désigne un domaine (château classé) quand en Bourgogne l'expression recouvre seulement une parcelle (un climat).

Mer de vignes : Expression soulignant l'ampleur de la monoculture de la vigne dans l'espace agricole languedocienne avant les vastes campagnes d'arrachage des quarante dernières années.

Négoce : Activités commerciales et de distribution entre fournisseurs et clients. Concernent toutes les activités économiques et particulièrement la viticulture* où elles se concentrent dans des villes comme Bordeaux, Reims, Epernay, Colmar ou Beaune.

Oenotourisme : Tourisme vitivinicole en liaison avec la découverte des productions vitivinicoles d'un espace : visite de cave, dégustation, découverte paysagère d'un vignoble (route des vins, chemins de randonnée), cours d'œnologie. Complément souvent important pour ce secteur d'activité.

Phylloxera : Nom de l'insecte et de la maladie qu'il provoque. A partir de 1864, ce puceron ravage une grande partie de la vigne française. C'est en greffant des plans américains que l'on parvient à sauver le vignoble. Néanmoins, cette crise a entraîné le recul d'1/3 de la surface viticole, le Languedoc et le Roussillon étant particulièrement atteints par cet épisode.

Vignoble : Terme pouvant être employé à de multiples échelles de la parcelle au territoire de la vigne sur une carte jusqu'à un ensemble régional discontinu (Exemple : vignobles des vins de Loire).

Vin d'assemblage : Vin produit à partir de raisins de différents cépages* selon de savants dosages dictés par les maîtres de chais. Il s'oppose ainsi aux vins monocépages (très représentés en Alsace par exemple qui portent les noms des cépages : Riesling, Gewürztraminer, Sylvaner...).

Vins de table/de masse : Vins produits en grande quantité et de médiocre qualité. Leur production ne représente plus que 6 % du total produit en France, en forte baisse depuis 50 ans pour tenir compte de la modification des modes de consommation vers plus de qualité (labellisation).

Vin spiritueux : Boisson présentant un fort degré d'alcool obtenu par distillation ou macération (Calva(dos), Armagnac, Cognac).

Vinification (viniculture) : Pratique et processus consistant à la transformation du moût de raisin en vin.

Viticulture : Ensemble des pratiques liées à la culture de la vigne.

VSIG : Vin sans indication géographique (donc ni AOC ni IGP) : Vin de table de qualité modeste.
pulations.

18- Acteurs/ Aménagement du territoire

Acteur : Il dispose d'une capacité d'action et possède une intention d'agir. Il peut être public (Etat, collectivités* territoriales) menant ainsi des politiques d'aménagement* du territoire.

Agriculteur : qui cultive la terre ou élève du bétail. Il peut être simple salarié agricole ou exploitant agricole (participant alors à la gestion et aux décisions d'une exploitation).

Collectivités locales ou territoriales : Echelon administratif inférieur à l'Etat disposant de compétences transférées par les différentes lois de décentralisation (1982-2003-2014) : communes, intercommunalités, départements et régions.

Directive européenne : Texte adopté par les institutions de l'Union européenne qui fixe les

règles que les Etats membres doivent transposer dans le droit national.

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale. Structure administrative permettant de regrouper des communes à des fins de gestion partagée de l'aménagement d'infrastructures, des transports en commun, des déchets...

Espace Schengen : Espace européen de libre-circulation des personnes. Tous les pays frontaliers de la France pouvant induire des conséquences en terme de développement touristique et de travail frontalier (exemple : frontière franco-suisse)

FEDER : Fond européen de développement régional. Fond structurel de l'Union européenne visant à aider les régions les plus en difficulté en favorisant des politiques d'aménagement de redynamisation.

Pays : Unité spatiale paysagère, économique qui renvoie souvent à des régions historiques françaises (Périgord, Caux, Cotentin...) souvent en liaison avec la notion de région naturelle. Devenu un territoire administratif depuis 1999.

PLU : Plan local d'urbanisme. Document planifiant l'urbanisme au niveau communal (ou intercommunal) sous forme de zonage : zones urbanisées, zones à urbaniser, zones agricoles, zones naturelles et forestières. Il est le fruit de la politique de décentralisation*.

ZAC : Zone d'Aménagement Concertée, périmètre délimitée par une collectivité publique en vue de son aménagement*.

ZAD : Zone à défendre. Occupation illégale d'un territoire par des acteurs s'opposant à une politique d'aménagement. Les zadistes de Notre-Dame-des-Landes ont obtenu l'annulation de la construction d'un aéroport prévu depuis une quarantaine d'années dans la région de Nantes pour des motifs écologiques (zone humide menacée...).

19- Autres

Industrie lourde : Industrie de première transformation des matières premières (pétrochimie, sidérurgie, métallurgie...)

Pluriactivité : Ensemble des activités professionnelles d'une même personne. Elle peut être le signe d'une recherche de revenus complémentaires dans un contexte économique de précarité. Par exemple, l'agrotourisme ou pour un moniteur de ski, une activité d'été (guide de montagne, de randonnée).

Solde migratoire : Différence entre le nombre d'arrivées et le nombre de départs sur un territoire. Un chiffre positif caractérise un territoire attractif.

Solde naturel (ou accroissement naturel) : Différence entre le nombre de naissances et de décès. Un solde naturel négatif dans un territoire rural français peut s'expliquer par une population vieillissante (taux de mortalité > taux de natalité).

Terril : Amas de terre et de pierre lié à l'extraction minière visible sur les cartes topographiques sous une forme de collines.

